



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2021 à 18h30

---

L'an deux mil vingt et un, le lundi six décembre à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

#### Étaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Corine FERTEY, Natalie MARIADASS.

Messieurs : Alex BOUTELET, Paulo Alexandre DA SILVA, Dominique DAVARD, Stéphane BRUNEAUX, Romain DUCHENE, François GRAND, Olivier KERBART, Jean-Louis RAT, Damien VOLTOLINI.

Secrétaire de séance : Jean-Louis RAT

#### Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal du deux novembre deux mille vingt et un a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux.

#### Ordre du jour :

##### **1) Information de la démission d'un Conseiller Municipal :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil présents de la démission de Madame Christelle COGET qui va quitter la région.

##### **2) Régularisation comptable :**

A la demande du Trésor Public, Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour réaliser une régularisation comptable technique concernant un prêt renégocié par la commune en 2016 : la comptabilité communale et le solde bancaire font état d'un montant restant dû de 108690,39 € contre 98453,52€ pour le Trésor Public. Avec cette régularisation, le Trésor Public s'ajustera sur les données Communales et bancaires.

Les 13 conseillers présents donnent leur accord pour cette régularisation.

### **3) Délibération Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :**

Le pouvoir de police de la DECI est de la responsabilité du Maire. A cet effet, le Maire doit prendre un arrêté communal décrivant :

- La liste des PEI ((points d'eau incendie)
- Le dispositif de contrôle des PEI
- Définir la typologie des risques.

Ces éléments ont été présentés aux Conseillers : listing exhaustif de notre équipement (hydrants et mares), le contrat d'entretien et de contrôle mené par la Cellule DECI de l'EPCI Evreux Porte de Normandie, la définition des risques pour les maisons individuelles, commerces, entreprises, exploitations agricoles.

Le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité pour l'élaboration de cette délibération.

Il apparaît que quelques parcelles de la commune sont insuffisamment couvertes en cas d'incendie, une réunion permettant de les qualifier et prioriser les travaux nécessaires aux regard des enjeux, est programmée le 12 janvier 2022. Ces travaux seront ensuite inscrits dans le budget communal, à partir de 2022 et années suivantes.

### **4) Option "Energie Verte" :**

Le SIEGE 27 (Syndicat d'électricité du Département de l'Eure) nous a proposé un contrat d'électricité dit "Energie Verte" qui consiste en la fourniture d'énergie propre moyennant un surcoût de 1,78€ HT / mégawatts/h. Sur la base de notre consommation (bâtiments communaux, éclairage public) qui est de 127 mégawatts/h en 2020, le surcoût serait de 226€ HT.

L'enveloppe du SIEGE ayant été rapidement épuisée (délai de réponse de moins d'une semaine), Monsieur le Maire propose une délibération afin de nous positionner ou non pour de prochaines sollicitations à venir courant 2022 ? Cet éventuel contrat pourrait être dénoncé au bout de 2 ans.

La proposition est mise au vote : 7 voix se prononcent pour 6 contre 1 abstention. La proposition est acceptée si les conditions restent les mêmes et si nous avons le temps de nous positionner.

### **5) Réorganisation des horaires d'ouverture de la mairie :**

Suite à la demande apparue en « questions diverses » lors du précédent Conseil concernant les horaires actuels d'ouverture de la mairie, le Maire a réalisé une étude comparative avec les 30 communes ayant une population la plus proche de la nôtre. Alors que nous proposons 6 heures par semaine sur 2 créneaux, la moyenne de l'étude est de 13,4 heures sur 3,4 créneaux.

Ainsi, après concertation avec la Secrétaire de Maire puisque ces changements vont impacter son rythme de travail actuel, les horaires suivants seront mis en place à compter du 1° Janvier 2022 :

Lundi	De 11h à 13h et de 14h à 17h
Mercredi	De 14h à 17h
Vendredi	De 14h à 19h

Notez que les documents nécessitant l'émargement des élus seront disponibles lors de la vacation suivante ou, en cas d'urgence, déposés en soirée dans la boîte à lettres de l'Administré. Enfin les Elus recevront les administrés en accueil libre les vendredis de 17h30 à 18h30 et, à convenance, sur rendez-vous.

Ces nouveaux horaires sont approuvés à l'unanimité.

#### **6) Festivités de fin d'année (complément aux décisions prises précédent Conseil) :**

Concernant la fin d'année, un budget d'environ 900 € sera débloqué pour offrir quelques douceurs à nos aînés de plus de 75 ans.

Si les conditions sanitaires le permettent, nous envisageons le renouvellement du traditionnel repas des Anciens de plus de 65 ans au printemps 2022. Dans le cas contraire, la formule de l'an dernier avec chèques cadeaux à utiliser dans les commerces du village pourrait être reconduite.

Le traditionnel marché de Noël se déroulera sous le préau de l'école le vendredi 10 décembre de 16h30 à 18h00 et la visite du père Noël et sa distribution de friandises est prévue le vendredi 17 décembre à 14h30 – 15h00.

#### **7) Chemin du 4, 4bis, 6 et 8 rue de Bérou :**

Ce chemin privé a été rétrocédé à la commune mais, bien que la compétence voirie soit du ressort de l'EPN, cette dernière conteste son entretien car « la structurelle actuelle n'est pas conforme à sa destination ». La Commission voirie poursuivra les démarches avec EPN mais, à brève échéance et au regard de l'état actuel du chemin, à l'unanimité, les 13 membres du Conseil décident qu'il sera demandé des devis pour la réfection de cette voie.

#### **8) Projet Eglise :**

La Commission Eglise s'est réunie le 22 novembre pour prendre connaissance du rapport remis par Mme Médaille, ingénieur du Patrimoine à la suite de sa visite avec les membres de la Commission. Ce document très complet fait mention des deux grands projets relatifs à l'accessibilité PMR (priorité 1) et la réfection des vitraux (vitraux + maçonnerie des baies). Il fait également mention des recommandations de Mme Médaille concernant l'entretien annuel de la couverture et des gouttières ainsi que le contrôle du paratonnerre. La Commission Eglise poursuit ces travaux par la recherche d'un maître d'œuvre et subventions. Au regard du coût de l'opération, celle-ci s'étalera sur plusieurs années.

## **9) Questions diverses :**

A) Eclairage Public Place René Cardin : il a été constaté des défauts d'éclairage public, ceux-ci sont dus à un court-circuit, en cours de résolution. Idem Rue Charles gaulle : défaillance du système électronique de commande installé (retour usine).

B) Mur du parking paysager : un enlèvement des gravats provenant de la chute d'une partie du mur et d'un bâtiment sur le parking situé à l'angle des rues Charles de Gaulle et du Four à Pain est prévu en cours de semaine, le délai d'obtention d'accord des experts assurance des 2 partis (mur mitoyen) ayant été particulièrement long.

C) Cadran solaire : l'association des Amis du Patrimoine a été contactée par une personne passionnée par les cadrans solaires qui propose de réhabiliter bénévolement celui que l'on peut repérer sur la façade sud de l'église. Après un échange très fructueux avec cette personne, l'association propose de se charger de sa remise en état en accord avec les instances de la Protection du Patrimoine.